

BINIC-ETABLES

SUR MER

Commune de Binic-Etables-sur-Mer

Arrêté n° 2025/ARR/I/UR/016

POURSUITE ACTIVITE SALLE « LE KORRIGAN »

Le Maire de la commune de Binic-Etables sur Mer,

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de St Brieuc, réunie le 18 septembre 2025, faisant suite à la visite périodique du 22 août 2025 (n° dossier : **E-055-00027**),

- Vu le code de la construction et de l'habitation
- Vu le décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié
- Vu le règlement de sécurité, dispositions générales
- Vu le règlement de sécurité, dispositions particulières
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2017

ARRETE

Article 1 : L'établissement « salle LE KORRIGAN », de type L de 3^{ème} catégorie, est autorisé à poursuivre ses activités.

Les prescriptions listées ci-dessous devront être levées dans un délai de 5 mois.

2025-01 : assurer pendant l'occupation de l'établissement la présence de personnes formées à l'alerte des secours et à l'utilisation des moyens de secours (Art. MS 46) ;

2025-2 : lever l'observation n°1 de non-conformité, restante, émise sur le rapport de vérification annuelle des installations « électriques » de SOCOTEC en date du 18 août 2025 (Art. EL 18) ;

2025-03 : faire vérifier et entretenir par des techniciens compétents l'installation mentionnée « installation thermique ».

Le relevé de ces vérifications sera annexé au registre de sécurité. La date et le nom du vérificateur y seront mentionnés (Art. CH58).

Article 2 : Pour tout aménagement ou travaux dans le bâtiment ou l'établissement, déposer, en mairie, un dossier « autorisation de travaux » pour présentation en sous-commission ERP – IGH.

Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, électriques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie principale ainsi qu'en Mairie annexe durant 2 mois, à compter du, 02 / 10 / 2025
- Notifié à l'exploitant
- Notifié au Préfet

Fait à Binic-Etables sur Mer le 24 septembre 2025
Le Maire,
Paul CHAUVIN

